

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 janvier 2023

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 10 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 9	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
<u>Votants :</u> 12	<u>Représentés :</u> Céline MATHIEU (représenté par Daniel MATHIEU), Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Loïc JEANJEAN (représenté par Muriel SAIZ) <u>Absents :</u> Olivier CHARTON, Adrien RICARD, <u>Secrétaire de séance :</u> Emilie THISSE

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 décembre 2022**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 05 décembre 2022 à l'unanimité.

➤ **Délibération concernant la non-organisation d'élections complémentaires**

Suite à la démission de Martin WATERKEYN, le conseil municipal de Ventalon en Cévennes sera désormais constitué de 14 élus (au lieu de 15). Conformément à l'article 2122-8 du code général des collectivités territoriales, « *quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres.* »

Il est proposé aux élus de ne pas procéder dans l'immédiat à l'organisation d'élections complémentaires et de procéder à l'élection du quatrième adjoint afin de pourvoir les quatre postes d'adjoints créés en 2020 par le conseil municipal.

Les élus délibèrent à l'unanimité pour ne pas organiser d'élections partielles complémentaires.

➤ **Election du quatrième adjoint au maire**

Martin WATERKEYN a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal de Ventalon en Cévennes pour raisons personnelles. Sa démission a été acceptée par le Préfet en décembre 2022. Il convient donc de procéder à une élection pour élire un quatrième adjoint. L'adjoint élu occupera le dernier rang dans l'ordre du tableau des adjoints. L'élection a lieu à bulletin secret, sous la présidence du maire, à la majorité absolue

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Frédéric CEBRON se déclare candidat pour occuper les fonctions de quatrième adjoint au maire de Ventalon en Cévennes.

Après l'appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Frédéric CEBRON = 12 voix.

Frédéric CEBRON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire et immédiatement installé.

Le PV de l'élection est dressé.

➤ **Désignation des délégués communaux auprès des organismes extérieurs et composition des commissions municipales**

Suite à la démission de Martin WATERKEYN, il est proposé de le remplacer au sein des commissions municipales dont il était membre (commission MAPA et commission d'appel d'offres) et en tant que représentant de la commune auprès d'organisme extérieur (délégué titulaire auprès du SDEE, de Lozère Ingénierie, Syndicat de la Ligne Verte).

Après discussion et appel à candidatures, Frédéric CEBRON est nommé membre titulaire de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA.

Sont désignés :

- délégué titulaire de la commune auprès du SDEE : Frédéric CEBRON.
- délégué titulaire auprès de Lozère Ingénierie : Frédéric CEBRON.
- délégués titulaires auprès du Syndicat de la Ligne Verte : Loïc JEANJEAN et Pierre-Emmanuel DAUTRY, et délégué suppléant : César VERDIER.

Les élus valident à l'unanimité ces modifications.

➤ **Questions diverses**

- Recrutement agence postale communale

Suite à la démission de M. Philippe SASTRE, la commune a recruté M. Pedro CARDOSO FERNANDES après un appel à candidatures. Après sa période de formation, il prendra ses fonctions en autonomie à compter du 1^{er} février 2023.

- Studio-relais Ayrolle

La réception des travaux du studio-relais de l'Ayrolle a eu lieu. Le logement sera loué dès que l'alimentation électrique sera opérationnelle.

- AOP Châtaignes des Cévennes

Daniel MATHIEU présente le sujet. L'AOP Châtaignes des Cévennes a été officiellement obtenue au niveau européen. Les producteurs intéressés doivent contacter l'association Châtaignes des Cévennes pour se faire auditer. L'appellation « Châtaignes des Cévennes » est donc protégée.

- Vente Chon Montbel

La demande du Notaire concernant l'application d'un droit de préférence communal dans le cadre de la vente d'une partie de la propriété a été retirée. La commune n'a donc pas à se prononcer sur l'application d'un droit de préférence dans l'immédiat.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 18 h 30.